

Séance du 14 septembre 2020

Date de convocation : 7 septembre 2020

Présents :

Messieurs Patrice BERGEON, Alain GENDRY, Serge SAVIN, Juan Maria DIAZ DE CERIO, David CAILLON et Aurélien DANO,
Mesdames Sandra MARTIN, Marlène MARTINEAU et Michèle DORET

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Philippe CAMOUSSEIGT (bon pour pouvoir à Alain GENDRY) et Madame Marie PELTIER (bon pour pouvoir à Patrice BERGEON)

Monsieur Alain GENDRY a été nommé(e) secrétaire de la séance

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte-rendu

Centre de secours de Vasles : courrier du SDIS 79

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du conseil municipal du courrier envoyé par le SDIS 79 concernant le centre de secours de Vasles.

Les locaux du centre de secours de Vasles dont est rattaché la commune sont en très mauvais état (vestiaire unique, présence d'amiante...) et le SDIS 79, au vu du montant des travaux de la rénovation (598 152 euros TTC), propose un scénario alternatif et moins coûteux en la création d'un nouveau centre de secours (à titre indicatif 3083 euros du m² pour la rénovation/1800 euros m² pour du neuf).

Le montage financier s'établira comme il suit :

- Pour la commune d'implantation : celle-ci fournit le terrain viabilisé plus une somme correspondant à la valeur vénale du CIS actuel (estimation par les domaines) ;
- pour les communes défendues en 1^{er} rappel (Vasles, Vausseroux, Saint Martin du Fouilloux et les Forges - prorata de la population) : 20 % du coût TTC ;
- Participation du Conseil Départemental : 20 % du coût TTC ;
- Solde pour le SDIS.

Il est à noter que la commune de Vausseroux ne fait partie du périmètre d'intervention que partiellement (l'autre partie étant défendue par le centre de secours de Ménigoute), et, a déjà participé à la rénovation de celui-ci. Un courrier a été envoyé en ce sens par le Maire de Vausseroux fin août au SDIS 79, étayant la situation, à savoir le souci d'un double financement.

Monsieur le Maire se propose de tenir informer le conseil municipal du développement du projet, dans les prochains mois.

Urbanisme :
délégation de signature pour un permis de construire déposé au nom de
Monsieur le Maire

Le Maire expose,

Monsieur le Maire est susceptible de déposer en son nom personnel un dossier d'urbanisme durant le mandat en cours ,

Aussi, afin de respecter l'article L 422-7 du code de l'urbanisme indiquant notamment que si le Maire ou le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil de la Commune ou l'organe délibération de l'établissement Public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

En effet, l'intérêt personnel doit être étendu de manière assez large : si le projet intéresse un proche parent, ou si le Maire est intéressé professionnellement (mandataire, promoteur, architecte, géomètre, notaire,...) tant de matière positive (intérêt en faveur du projet) que négative (intérêt à l'encontre d'un projet).

Seul le Conseil Municipal (ou l'organe délibérant de l'EPCI) peut, par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis . Une délégation de signature du Maire à un Adjoint ne saurait suffire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 I, 2122-19 et L.2122-23 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L 422-7 ;

Vu l'arrêté permanent portant délégation de fonction portant délégation de fonction et de signature aux adjoints en date du 27 mai 2020,

Vu le permis de construire n°079 278 20 P0001 le 28 juillet 2020 par Monsieur Patrice BERGEON pour la création d'un bâtiment agricole accueillant une toiture photovoltaïque, sis La Cacquetière ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré ;

Décide

de donner délégation de signature spécifique à Madame Sandra MARTIN, Adjointe au Maire pour le permis de construire n°079 278 20 P0001, déposé le 28 juillet 2020 par Monsieur Patrice BERGEON, pour la création d'un bâtiment agricole accueillant une toiture photovoltaïque, sis La Cacquetière.

Culture : **création d'une boîte à livres sous l'abris-bus**

Une habitante ayant dernièrement déménagé de la commune a fait don de ses livres à la commune, afin que les livres soient le plus accessible aux habitants de la commune, ne possédant pas de la bibliothèque Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer une boîte à livres sous l'abris-bus.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de rechercher un meuble de dimension raisonnable, pour le stockage de quelques dizaines de livres et ainsi permettre la lecture et l'échange de ces derniers. La demande peut éventuellement s'étendre à l'ensemble de la population.

☞ Arrivée de Monsieur Aurélien DANO ☞

Voirie : **entretien des haies : proposition de devis d'élagage**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- qu'il avait été décidé, il y a trois ans, de retenir la SARL DESCHAMPS, suite à une consultation, pour le broyage et l'élagage des routes ;
- Qu'un contrat triennale avait été conclu entre la commune et le prestataire.

Après lecture de la convention et après avoir démarcher plusieurs sociétés, Monsieur le Maire présente les devis :

- SARL DESCHAMPS : 4 887 €TTC ;
- SARL LIERE : 5 820 €TTC ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide de :

- choisir la SARL DESCHAMPS pour un montant de 4 887 €TTC ;
- de rajouter une clause au contrat triennale à l'article 2, lignes 4 et 5, en fin de phrase : « durant les deux derniers mois de l'année »
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Voirie : Aménagement de sécurité du lieu-dit l'Hopiteau

Le Conseil Municipal décide d'ajourner le sujet, suite au fait que Monsieur le Maire, après avoir relancer le service Bureau d'Études Voirie Réseau de la CCPG quand à l'exécution des travaux, n'a eu la réponse que très tardivement.

Subventions 2020

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention pour l'année 2020 à :

Centre Social Cantonal les Forges - épicerie sociale	465 €
Association Loisirs Sportifs	250 €
Un hôpital pour les enfants	20 €
Chambre des métiers et de l'artisanat des Deux-Sèvres	50 €
ADMR	300 €
ACAMO	60 €
UDAF - Pôle enfant, famille et parentalité	23 €
TOTAL	1 168 €

Divers : machine à pains

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que la machine à pains va être retirée dans les semaines à venir. Celle-ci ne s'avère pas assez rentable pour le boulanger.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le conseil municipal est intéressé pour refaire une consultation pour maintenir une machine à pain dans le bourg.

Après délibération, le conseil municipal décide de refaire une consultation auprès des boulangeries limitrophes pour l'installation d'une machine à pain.

Questions diverses

- APE du RPI : assemblée générale :

Monsieur le 1^{er} adjoint est allé à l'assemblée générale de l'APE du RPI.

L'année scolaire 2019-2020 a été particulière, due au covid, et les activités prévues ont été annulées.

Néanmoins des projets pour cette nouvelle année sont prévus, notamment un voyage de fin d'année pour les CM1 et CM2.

Il est à déploré, cependant, la faible implication des parents, lors de cette assemblée.

- Ressources humaines : arrêt maladie agent :

Madame MAROLLEAU étant en arrêt maladie jusqu'au 7 octobre 2020 inclus, il a été décidé de recruter en intérim avec le centre de gestion, Madame BONARICH pour le ménage de la Mairie et de la salle des fêtes, pour une durée de 4 heures par semaine, et ce, depuis le mercredi 9 septembre 2020.

- CCID : composition de la commission :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres désignant les membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs, pour information, et, constate la non prise en compte de l'ordre des membres proposé par la Mairie (tableau annexe 1)

- Natura 2000 :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la préfecture des Deux-Sèvres concernant la désignation du président de comité de pilotage du site Natura 2000 intitulé « Ruisseau le Magot », pour information. Monsieur le Maire signale qu'il doit être choisi une structure animatrice de ce comité, et, que la commune représentée par son maire, n'est pas candidate à ce poste.

- Cours de Yoga aérien : demande d'un deuxième créneau pour un second cours :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé par l'association Ether et Terre un deuxième créneau horaire pour un second cours. Le créneau demandé est le vendredi soir ou le samedi. Étant donné que la salle des fêtes est susceptible d'être louée le week-end, le conseil municipal retient le créneau du vendredi soir, ce deuxième cours sera mentionné dans la convention de mise à disposition, et, charge Monsieur le Maire de prévenir l'association.

- Commission de contrôle de la liste électorale :

Monsieur le Maire fait lecture du courriel de la préfecture des Deux-Sèvres concernant la commission de contrôle de la liste électorale, pour désigner ses nouveaux membres.

Le conseiller municipal désigné dans l'ordre du tableau sera Monsieur DIAZ de CERIO et sa suppléante Madame MARTINEAU Marlène.

Le délégué d'administration et le délégué du tribunal restent les mêmes personnes.

La séance est levée à 23h30

Patrice BERGEON

David CAILLON

Philippe CAMOUSSEIGT

Absent

Aurélien DANO

Juan Maria DIAZ De CERIO

Michèle DORET

Alain GENDRY

Sandra MARTIN

Marlène MARTINEAU

Marie PELTIER

Serge SAVIN

Absente